

## Vœux 2016 :

### La FEPEM prépare les conditions d'un doublement de l'emploi à domicile

- *Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'emploi à domicile, avec les pouvoirs publics, pour promouvoir les solutions de l'emploi entre particuliers déclaré*
- *Avec la revalorisation à 2 euros de la déduction forfaitaire par heure déclarée, miser sur la relance de la croissance dans un secteur riche en emplois de plus en plus qualifiés*
- *Ancrer le statut de particulier employeur dans la loi : acteur économique, « solidaire, citoyen et responsable ».*
- *Rendez-vous est donné au congrès « domicile et citoyen », le 2 juin prochain.*

**Paris, le 25 janvier 2016** - A l'occasion de ses vœux aux acteurs institutionnels et politiques, en présence de Christian Eckert, Secrétaire d'Etat chargé du Budget, Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM, a tracé les perspectives pour consolider le secteur de l'emploi à domicile et permettre son doublement en volume dans les 10 ans.

L'année 2015 a démontré la capacité des acteurs de l'emploi à domicile à défendre et développer le secteur, en partageant les valeurs de cohésion sociale, de solidarité, d'intégration et de promotion des emplois déclarés, au plus près de nos concitoyens. Les actions concertées des partenaires sociaux, du groupe IRCHEM et d'IPERIA l'Institut ont permis de mettre en visibilité l'emploi à domicile, dans les Ministères, au Parlement, dans les collectivités territoriales et sur les route du Tour de France (rétrospective en ligne – [lien à mettre](#))

**En 2016, la FEPEM se mobilise pour contribuer à la croissance de l'emploi à domicile et créer les conditions de son doublement dans les 10 ans.**

La définition et l'affirmation du « statut de particulier employeur », par voie législative est une condition essentielle, pour reconnaître et engager les particuliers employeurs dans leur mission solidaire, citoyenne et responsable. Leur « pouvoir d'emploi » est une opportunité unique de dynamiser la croissance économique et de contribuer à réduire le chômage sur chaque territoire.

Ce statut d'employeur singulier, « l'entrepreneur citoyen », préfigure de nouvelles formes de l'économie comme du salariat. « *C'est désormais au législateur de donner à la société civile les moyens juridiques, politiques et économiques de produire des solidarités et des emplois dans les territoires, dans le respect de nos valeurs communes* » a rappelé Marie Béatrice Levaux.

Christian Eckert a répondu en ces termes : « *ayons la volonté, ayons la pédagogie, ayons la persévérance, ayons aussi la possibilité d'inventer, d'innover dans la relation entre l'employeur et le salarié... Je crois que nous arriverons au doublement que vous appelez de vos vœux, parce que vous placez la barre très haute, nous allons tous y travailler* ».

## **Cap sur le 1<sup>er</sup> Congrès « domicile et citoyen » : le 2 juin 2016**

Dans le prolongement des Etats généraux de l'emploi à domicile, le Congrès « domicile et citoyen » réunira le 2 juin 2016 tous les acteurs du domicile. Il mettra en lumière les nouvelles façons « d'habiter son domicile » et en questionnera les nouveaux rôles :

- à la fois habitat et espace physique de vie, où l'on prend soin de soi et de la famille,
- premier lieu du « care », pour tous les âges de la vie,
- lieu de travail et de télétravail,
- cadre indispensable des premiers apprentissages, de la relation entre individus et en société,
- lieu premier de socialisation et d'échanges, surtout lorsque les technologies numériques et digitales y entrent avec force...

**A l'occasion de ce congrès, les acteurs de l'emploi à domicile partageront, avec la société civile, les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux, le programme de développement du secteur dans les dix prochaines années.**

*Pour aller plus loin :*

- *Visionnez les vœux de la FEPEM en vidéo. [\[Lien vidéo MBL externe\]](#)*
- *Téléchargez l'intégralité du discours de Marie Béatrice Levaux [\[lien vers le PDF\]](#)*